



## **LETTRE FFGYM AUVERGNE RHONE-ALPES N°1 GYMNASTIQUE RYTHMIQUE 25 SEPTEMBRE 2017**

---

Veillez trouver ci-joint la lettre n°1 qui vient en complément de la Brochure Technique.

1/ Lors des compétitions Interdépartementales et Régionales ensembles, 2 passages sont autorisés pour les ensembles Nationaux, les TFA et les TFB aux conditions suivantes :

- Le 2<sup>ème</sup> passage non obligatoire est évalué mais ne compte pas
- Le 2<sup>ème</sup> passage est autorisé seulement pour les ensembles ayant une remplaçante
- Le club doit prévenir la responsable de la compétition par mail 3 semaines avant la compétition qu'elle souhaite que son ensemble fasse un 2<sup>ème</sup> passage

2/ Lors des différentes compétitions, chaque club doit fournir un juge

3/ Ensembles Poussines

- Performance régional, engin : Massues
- Fédéral régional, engin : ballon

Barbara GENIN  
Responsable Technique GR